

Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés Président et membres des jurys de la licence Histoire, les enseignants ci- dessous :

L1 :

- S. Olivier : président,
- I. Ortega,
- F. Cibba.
- Suppléants : L. Baldasseroni, É. Teyssier, V. Lafage.

L2 :

- S. Olivier : président,
- L. Baldasseroni,
- F. Cibba.
- Suppléants : I. Ortega, É. Teyssier, V. Lafage.

L3 :

- S. Olivier : président,
- R. Millot,
- F. Cibba.
- Suppléants : L. Baldasseroni, É. Teyssier, V. Lafage

Article 2

Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 06/10/2023

Le président de l'université

Benoit ROIG